

Monsieur Serge Lamontagne
Directeur général, Ville de Laval
1, place du Souvenir
Case postale 422, succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

22 mars 2015

OBJET :
**Reconnaissance municipale
du droit de vivre dans un environnement sain**

Lancé en 2014 par la *Fondation David Suzuki*, le mouvement bleu Terre vise ultimement à faire amender la Charte canadienne des droits et libertés pour y inscrire notre droit à toutes et tous de vivre dans un environnement sain.

Afin d'interpeller le gouvernement fédéral à l'importance d'un tel amendement, chaque municipalité est appelée à reconnaître le droit de ses citoyennes et de ses citoyens de vivre dans un environnement sain, soit :

- Respirer de l'air pur, boire de l'eau propre et claire, manger des aliments sains
- Avoir accès à la nature
- Être au courant des produits toxiques rejetés dans l'environnement de ma région
- Participer aux décisions gouvernementales qui auront un impact sur l'environnement

29 villes canadiennes, dont cinq dans la province de Québec (Montréal, Westmount, Boucherville, St-Basile-Le-Grand et Austin) ont déjà déclaré leur soutien.

Le *Conseil régional de l'environnement de Laval* et les cosignataires de cette lettre invitent aujourd'hui Ville de Laval à joindre le mouvement dans l'intérêt de la population lavalloise actuelle et dans celui des générations à venir.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur Lamontagne, à l'expression de nos sentiments distingués.

*Conseil régional de l'environnement de Laval
Association pour la protection du boisé Sainte-Dorothée
Clubs 4-H du Québec (bureau de Laval)
Collectif de verdissement PlantAction Laval
Comité de Citoyens pour des Transports Collectifs dans l'Est de Laval
Comité de Protection de l'Environnement de St François
Corporation pour la mise en valeur du Bois de l'Équerre
Sauvons nos trois grandes-îles de la rivière des Mille-Îles*

c.c. Monsieur Marc Demers, maire de Laval